

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000469-20170614

Date de publication : 14/06/2017

DGFIP

autres annexes

ANNEXE - INT - Listes des instruments d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers

Sommaire :

- I. Instruments multilatéraux
- II. Accords bilatéraux

I. Instruments multilatéraux

1

- [Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers](#), ouvert à la signature le 29 octobre 2014, entré en vigueur le 24 février 2016 ;
- [Directive 2014/107/UE du Conseil du 9 décembre 2014 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.](#)

II. Accords bilatéraux

10

- Andorre : [accord du 12 février 2016](#), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- Liechtenstein : [accord du 28 octobre 2015](#), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 ;
- Monaco : [accord du 12 juillet 2016](#), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- Saint-Marin : [accord du 8 décembre 2015](#), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016 ;
- Suisse : [accord du 27 mai 2015](#), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[INT - Accords et échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers - Norme commune de déclaration](#)

[INT - Accords et échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers - Norme commune de déclaration - Champ d'application - Institutions financières - Institutions financières déclarantes](#)